

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR EN CHEF EN
INFORMATIQUE**

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Dix (10) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef en Informatique, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 102 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,

Recteur (Président)

Monsieur RIBA Ammar,

Chef du centre (membre)

Monsieur DJERBI Rachid,

Correcteur (membre)

Monsieur BELKACEMI Djamel,

Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 102 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef en Informatique, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté des Sciences de L'Université M'Hamed BOUGARA de Boumerdès).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 poste ouvert).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigés pour la participation à l'examen professionnel suscités.

-Adopté à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:


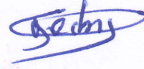


MOUHOUBI Hassina épouse DJEMA 17,22

-Liste d'attente :

SAAD Ghania épouse AZZI 16,44

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
 <p>Monsieur RIBA Ammar</p>	<p>Monsieur DJERBI Rachid</p> 	<p>Monsieur BELKACEMI Djamel</p> 	 <p>Monsieur BOUDA Ahmed</p>

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.